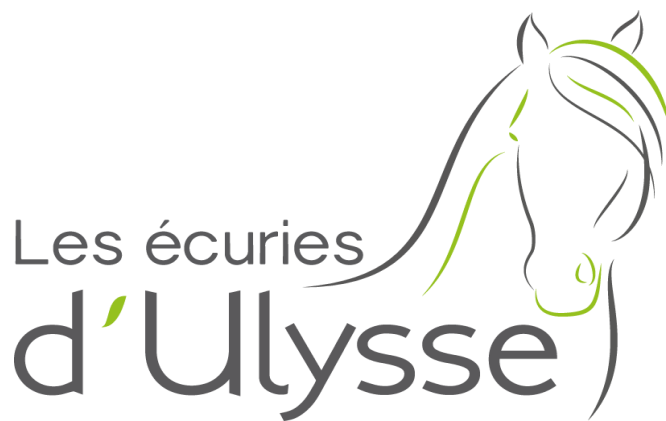




SAISON 2027
(du 01/09/2026 au 31/08/2027)
BON DE COMMANDE

ECURIES Caroline ORSINI
CENTRE EQUESTRE
PONEY-CLUB
PENSIONS
421 Chemin des Perrous
31620 –BOULOC–

Siret 40528399500026
Tel 0675862193

BULLETIN D'INSCRIPTION

**MERCI DE BIEN VOULOIR REMPLIR, PARAPHER ET SIGNER PAR
LES 2 PARENTS :**

CAVALIER (E)

Date et lieu de naissance :

E-mail :

Nom prénom :

N° licence FFE :

Niveau équestre :

Adresse :

Code postal

Ville

Fixe //...../

Mobile. / /

**Nom de la personne(s) à contacter en cas
d'urgence et téléphone :**

RESPONSABLE LEGAL :

Père : nom prénom

Date et lieu de naissance :

Adresse postale :

E-mail :

Mob. :

Mère : nom prénom

Date et lieu de naissance :

Adresse postale :

E-mail :

Mob. :

par mail uniquement, vous

Dès la réception de votre dossier complet

recevrez un code d'accès personnel à votre

compte client via la plate-forme **CAVASOFT**

Cette plate-forme vous permettra de visualiser les cours à venir, le montant du prochain cours, les règlements de vos factures, déposer vos documents, effectuer vos règlements et achats de prestations supplémentaires sur la **boutique**.

- vous recevrez par mail une facture en début de chaque mois détaillant les prestations prises et/ou commandées au sein du Club : cours, concours, stage, examen, bar, collection textile etc.....

Après réception de votre bulletin d'inscription, les forfaits de cours sont dus en intégralité jusqu'au 31 Aout suivant (fin de la saison sportive), les cours étant assurés toute l'année.

Prestations pour lesquelles j'accepte d'être inscrit sur la saison sportive,**(rayer la ou les prestations que vous êtes certain de ne pas utiliser dans l'année)**

- forfait enseignement Junior adhérent : 79 €/1h/ semaine
- ½ forfait enseignement Junior adhérent : 42 €/1h/2 semaine
semaines impaires
- ½ forfait enseignement Sénior adhérent : 58 €/1 h/2 semaine
semaines impaires
- cours à la demande pour les adhérents junior: 21 € /cours
- cours à la demande pour les cavaliers séniors 28 € /cours
- forfait enseignement + 18 ans adhérent 112 €/1h/semaine
- autres forfaits tarifs sur demande
- cours particulier 40 €
- coaching en concours : selon le calendrier de concours proposé
- stage journée (pendant les vacances scolaires) 60 €
- stage complet 5 jours (validation examen offerte) 250 €
- sortie cross tarifs sur demande
- évaluation d'examen fédéral pratique 19 €
- évaluation d'examen fédéral théorique 19 €
- prestation « cocooning » cheval ou poney 20 €/ mois

PRESTATIONS OBLIGATOIRES :

- * avance des droits d'accès annuels (adhésion) 140 € pour 1 an
- * licence FFE pratiquant Junior 30 €
- * licence FFE pratiquant + 18 ans 41 €



CCM FRONTON
TEL 05-61-74-07-17

115 B ROUTE DE TOULOUSE
31620 FRONTON

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	02331	00020344701	63	CCM FRONTON

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account number)	BIC (Bank Identification Code)
FR76 1027 8023 3100 0203 4470 163	CMCIFR2A

TITULAIRE DU COMPTE
ACCOUNT OWNER

LES ECURIES D'ULYSSE MME ORSINI
DE MARI CAROLINE LOUISE
421 CHEMIN DES PERROUS
31620 BOULOC



Conditions Générales de Vente

1. Règlement Intérieur

Un règlement intérieur est applicable au sein de l'établissement. Les cavaliers et leurs accompagnateurs s'engagent à respecter ce règlement intérieur. Tout manquement au règlement intérieur correspond au non - respect du présent bulletin et peut donner lieu à une sanction voire à l'exclusion de l'établissement.

2. Licence FFE

L'établissement est adhérent de la Fédération Française d'Equitation et peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale de pratiquant et de compétition. La licence de pratiquant permet de passer ses examens fédéraux, Galops, Degrés ; de participer aux compétitions FFE, de bénéficier de réductions et de tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir tous les deux mois Le Mel Cavalier FFE avec les informations pratiques sur les partenariats, notamment sur les plus grands concours et disposer d'un accès privilégié sur www.ffe.com grâce à sa Page Cavalier FFE.

La licence FFE permet de bénéficier d'une assurance en responsabilité civile vis-à-vis de tiers et d'une assurance individuelle pour le cavalier décès et invalidité, de bénéficier de tarifs préférentiels pour souscrire des assurances complémentaires avec avantage de garanties, de bénéficier de tarifs préférentiels pour souscrire des assurances spécifiques comme la responsabilité civile propriétaire d'équidés. La pratique de l'équitation peut exposer un cavalier à des risques de dommages corporels et l'établissement rappelle vivement l'intérêt de

souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant ces risques. La licence FFE offre une assurance couvrant notamment les dommages corporels.

4/9

POUR LES PRIMO LICENCIES FFE :

Je reconnais avoir recueilli un avis médical favorable à la pratique de l'équitation et je fournis au Club le **certificat médical mentionnant « pas de contre-indication à la pratique des sports équestres »** (rajouter « en compétition » à partir du G2)

POUR LES RENOUVELLEMENT DE LICENCES FFE :

Je fournis au Club le certificat de renouvellement de licence en ayant rempli le **CERFA N°15699*01** (joint en annexe)

POUR TOUS LES LICENCIES FFE COMPETITEURS :

Pour pratiquer en compétition : à partir du G2

L'autorisation parentale pour les cavaliers mineurs ainsi que le QS ou certificat médical seront déposés par vos soins sur la page FFE « dépôt de CM » via le formulaire proposé.

Liens utiles:

[https://www.ffe.com/sites/default/files/2021-11/HEADER_GENERIQUE_FFE_pexels-pixabay.jpg] <<https://www.ffe.com/faq/La-licence>>

3. Pratique de l'équitation

La pratique de l'équitation est une activité physique et sportive nécessitant un avis médical initial de non contre-indication prenant en compte la diversité des disciplines équestres proposées par l'établissement. Le cavalier s'engage à :

- respecter les autres cavaliers
- respecter les consignes de l'établissement équestre et ses intervenants
- respecter l'environnement

Le cavalier est informé par l'établissement de l'obligation de porter un casque aux normes CE dès l'entrée dans les écuries.

4. Utilisation de l'équidé par un tiers

Le propriétaire signera un contrat avec l'établissement équestre pour déterminer les modalités de prise en pension de son équidé. Seul le propriétaire de l'équidé est autorisé à utiliser sa monture dans l'établissement. Si le propriétaire souhaite laisser un tiers utiliser son équidé, il doit en informer l'établissement équestre et obtenir son autorisation au préalable.

En tout état de cause, l'établissement équestre ne sera pas tenu de vérifier le mandat d'une personne se présentant de la part du propriétaire, l'autorisation préalable du propriétaire est toujours présumée. Tout incident survenu lorsque la personne autorisée par le propriétaire à utiliser la monture est réputé se dérouler sous la responsabilité pleine et entière du propriétaire.

Les propriétaires d'équidés, leurs accompagnateurs et les personnes qu'ils ont autorisé à utiliser leur monture, sont tenus de respecter le présent règlement.

4. Vol/dégradation de matériel

Les cavaliers sont responsables de leurs affaires. L'établissement équestre n'a aucune obligation de surveillance des affaires personnelles de ses clients. En cas de vol ou de dégradation de matériel, l'établissement équestre est déchargé de toute responsabilité.

5. Fichier informatique

L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

6. Image des personnes

Les cavaliers ou leurs accompagnateurs sont susceptibles de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées durant le séjour. Lorsqu'ils acceptent la captation de leur image, ils cèdent irrévocablement à l'établissement équestre, le droit d'exploiter leur image à des fins commerciales et notamment, de la promotion des activités équestres, sur tous supports existants ou à venir. Toute personne s'opposant à l'utilisation à d'autres fins que d'information, de son image individuelle ou de celle de son enfant mineur doit en informer l'établissement équestre avant toute prise de vue.

7. Modalités de règlement / Absences et rattrapages

Lorsqu'un cavalier est inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau lui est réservé, permettant ainsi la gestion d'une cavalerie, de la logistique et de l'ensemble du personnel de l'établissement.

Toute prestation réservée et non décommandée au minimum 48H00 à l'avance **uniquement par message écrit ou mail reste due en intégralité**. Elle sera rattrapable sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de l'équitation au plus tard 8 jours après l'absence.

Toute activité décommandée oralement ne pourra pas être prise en compte.

Toute activité décommandée par écrit plus de 48H00 avant cette dernière sera rattrapable et comptabilisée par crédit de rattrapage notifié sur votre espace client CAVASOFT. Le rattrapage d'une activité se fera sur la même activité, sur un créneau adapté, et demandée par message écrit ou mail.

Les crédits de rattrapage peuvent être rattrapables jusqu'au 31 Aout de la saison en cours (fin de la saison sportive).

Une prestation de rattrapage non effectuée ne pourra plus être rattrapée après cette date.

Aucun crédit de rattrapage non utilisé à cette date ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

En cas de CM d'incapacité de 1 mois minimum, les CR pourront être effectués après le 31 Aout si la dispense dépasse cette date.

Toute prestation commandée via la plateforme de réservation du site ou la boutique CAVASOFT non effectuée avant le 31 Aout ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Les cavaliers arrivés en retard ne pourront en aucun cas prétendre rattraper ce retard, ou prétendre à une éventuelle réduction.

Tout arrêt temporaire ou définitif en cours d'année d'adhésion n'entraînera aucun remboursement d'adhésion.

Les règlements se font UNIQUEMENT à la réception d'une facture par virement via CAVASOFT sur le compte bancaire des Ecuries d'Ulysse. Merci de libeller votre virement en indiquant le N° de facture.

6/9

En cas de défaut de paiement, un compte débiteur entraîne son blocage ainsi que celui de l'inscription au cours, tant que le compte n'est pas régularisé.

Un compte bloqué n'entraîne pas l'arrêt de facturation des forfaits suivants.

Le dossier d'inscription est à renouveler à chaque début de saison sportive, soit le 1^{er} Septembre.

Pour les nouveaux inscrits un chèque de caution de 356 € (pour les juniors) ou 448 € (pour les + 18 ans) non encaissé sera joint au dossier d'inscription afin de palier à un éventuel défaut de règlement.

Pour les cavaliers déjà inscrits, le chèque de caution sera demandé à péremption du précédent.

9. Créneaux de cours souhaités :

Merci de noter votre inscription au(x) créneau(x) horaire(s) de cours souhaité(s).

- Le à
- Le à

Le créneau de cours souhaité sera attribué en fonction des places disponibles et par ordre des demandes d'inscription. Il sera susceptible d'être modifié ponctuellement en fonction de l'organisation de certaines journées. Le cavalier en sera averti dès que nous aurons connaissance de cette modification.

Nous demandons à nos cavaliers d'arriver sur place le temps nécessaire avant le début du cours pour la préparation de leur poney/cheval (sauf cours Eveil au Poney : 10 mn) afin d'être en cours à l'heure prévue.

10. Matériel :

Matériel et tenue à prévoir : une boîte de pansage comprenant :

- pour l'Eveil au Poney : 1 étrille, 1 bouchon (à la taille de l'enfant)
- pour les « Pitchouns », les débutants et G1 : 1 étrille, 1 étrille métallique, 1 bouchon, 1 brosse douce, 1 brosse à crins (pas de peigne), 1 cure-pieds, 1 cravache, 1 éponge
- pour les autres cavaliers : compléter avec 1 éponge, 1 vieux gant de toilette, 1 pinceau à graisse, 1 pot de graisse à pied **blonde uniquement** (à renouveler), 1 paire de cloches et guêtres taille M, 1 flacon de shampoing, 1 stick, 1 chambrière, 1 boîte d'élastiques pour les concours

- le Club prête le casque aux normes EE

7/9

- nous recommandons une protection dorsale ou un air bag pour **tous** les cavaliers
- un pantalon d'équitation / bottes d'équitation ou bottines et chaps

11. Assurance :

Conformément à l'article L321-4 du Code du sport, je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les

dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut m'exposer, ainsi que des conditions d'assurance offertes par la licence FFE et des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires sur www.pezantassure.fr.

J'ai parfaitement conscience de la différence d'indemnisation entre les garanties d'assurance de base de la licence et les garanties complémentaires payantes proposées.

Je fais ainsi les choix suivant (entourer vos choix) :

- Je souscris les garanties d'assurance individuelle du cavalier offertes par la licence FFE
- Je souscris une garantie complémentaire payante auprès du cabinet Generali PEZANT, directement sur ma page cavalier sur www.ffe.com ou sur www.pezantassure.fr
- Je refuse l'assurance individuelle cavalier de la licence FFE et je justifie être assuré(e) pour les dommages corporels ainsi que pour la responsabilité civile pour la pratique de l'équitation auprès de :

Nom de l'assureur Contrat n°
.....

Rayer la phrase inutile :

-J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

-Je déclare accepter l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

-Je déclare refuser l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

Le présent contrat est conclu pour la durée du millésime de la licence FFE.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE :

- ° dossier d'inscription rempli, paraphé et signé par les 2 parents
- ° certificat médical pour les nouveaux licenciés majeurs ou mineurs, ou CERFA N°15699*01 questionnaire de santé pour un renouvellement de licence pour les mineurs.
- ° chèque de caution pour les nouveaux licenciés

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les neuf pages de ce bulletin d'inscription.

A _____ le _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Père	Mère	Cavalier majeur
Nom/prénom	Nom/prénom	Nom/prénom

J'ai lu et accepte les CGV : (signatures)

Père	Mère	Cavalier majeur
Nom/prénom	Nom/prénom	Nom/prénom

